

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 13/10/2021

Date d'affichage : 15/10/2021

**de la commune de COGOLIN
Séance du vendredi 22 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-deux octobre à 19 heures**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Audrey MICHEL – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Michaël RIGAUD – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Franck THIRIEZ à Liliane LOURADOUR / Isabelle BRUSSAT à Christiane LARDAT / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Olivier COURCHET à Bernadette BOUCQUEY / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

ABSENTS :

Corinne VERNEUIL - Florian VYERS -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Monsieur le Maire déclare :

Mesdames, Messieurs, Mon Père, bonsoir à tous,

C'est pour moi une grande joie et un privilège de vous présenter, ce soir, notre nouveau Capitaine de ville, celui qui aura l'honneur de conduire la 24^{ème} édition des bravades de la Saint-Maur.

Avant de vous présenter le nouveau nommé et son état-major, je souhaitais vous dire quelques mots sur la période particulière que nous venons de traverser et, surtout, sur l'attaque que subissent nos traditions et, par là même, notre histoire.

N° 2021/098

NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2022 : MONSIEUR JACQUES BARBERO

CM du 22/10/2021

N° 2021/098

NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2022 : MONSIEUR JACQUES BARBERO

1/ Cela fait deux ans maintenant que nos bravades sont annulées, annulations dues au contexte sanitaire et à ses mesures drastiques, oserais-je dire disproportionnée ?

Nous nous sommes masqués, puis démasqués et enfin « remasqués »... Nous nous sommes confinés, puis « déconfinés » et reconfinés.

Nous nous sommes faits tester.

Nous nous sommes faits pour beaucoup vacciner, une dose, puis deux, bientôt trois...

Nous avons accepté des mesures coercitives temporaires qui semblent bien parties pour devenir pérennes.

Et tout à coup, l'annulation de nos bravades m'est apparue comme un renoncement.

Nos bravades sont issues de l'histoire de notre pays. Elles sont avant tout un hommage rendu aux hommes qui, il y a quelques siècles, ont décidé de défier un envahisseur et de défendre leurs valeurs contre cet ennemi qui ne respectait ni leur Saint-patron, ni leurs us et coutumes.

Nos bravades sont là chaque mois de mai pour nous rappeler d'où l'on vient ; pour célébrer ces hommes ; pour honorer notre Saint-patron, Saint-Maur, et notre histoire aux racines ancrées dans la chrétienté.

2/ Cela m'amène au 2^{ème} sujet, non sans lien avec le premier : la volonté de certains de voir la statue de notre Saint-Maur retirée du rond-point qui porte son nom

Ainsi, notre Saint-Maur, symbole religieux il est vrai, serait un affront à notre République, contreviendrait à ses valeurs, et surtout à la loi visant la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est tout le contraire !

Il est là, comme je le disais précédemment pour nous rappeler que des hommes se sont battus pour vivre libres, pour défendre leur mode de vie.

N'est-ce pas là le fondement de notre République ? La Liberté !

Est-ce que la République signifie le renoncement à ce qui a fait la France et son histoire ?

Notre République a été bâtie sur les valeurs judéo-chrétiennes qui font notre histoire ; en renonçant aux traditions qui en sont issues, on ouvre la porte du renoncement aux valeurs qui ont amené à la création même de la République : Liberté, Egalité, Fraternité !

CM du 22/10/2021

N° 2021/098

NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2022 : MONSIEUR JACQUES BARBERO

Je vous laisse relire les Evangiles, je vous laisse reprendre les propos rapportés du Christ : ils sont faits de tolérance, d'amour et de respect. Si nos origines n'étaient pas judéo-chrétiennes, notre République ne serait pas telle qu'elle a été créée. Il est urgent de s'en rappeler. Il est urgent de défendre ces valeurs, ces symboles avant que nous ne nous transformions en avatar, que nous ne devenions des pantins régis par des Ayatollahs !

Ayatollahs de l'environnement, Ayatollahs du tout sanitaire, Ayatollahs du tout sécuritaire, Ayatollahs de la théorie du genre...

Honorer notre Saint-Maur et ce qu'il représente, c'est permettre à la Liberté de rester une valeur, une réalité, et non de devenir un concept !

Merci de votre écoute et de votre patience...

J'en viens donc au sujet précis de ce conseil municipal extraordinaire : la nomination de ceux qui porteront en 2022 la mission essentielle et culturelle de faire vivre nos traditions.

Je tenais à remercier et féliciter sincèrement et au nom du conseil, Messieurs Frédéric CHALON, Rémy CHALON et Hervé ROSELL qui ont dirigé de mains de maîtres les 23^{èmes} bravades pour mémoire c'était en 2019...

Pour cette édition 2022, je vous propose d'élire à la fonction de Capitaine de ville Monsieur Jacques BARBERO dont le nom a été présenté, comme la tradition le veut, par le Cépoun le jour du printemps mais cette fois-ci face caméra et non sur le parvis de la mairie, COVID oblige.

Voici en quelques mots ce que l'on peut dire de notre futur Capitaine de ville.

Né à ALLAUCH dans les Bouches du Rhône il a vécu à Grimaud, Saint-Tropez, Fréjus et même Pignans avant de s'installer à Cogolin.
Chauffeur livreur, puis commerçant durant 35 ans à Saint-Tropez et à Cogolin il a terminé sa vie professionnelle en tant que jardinier.
Il a aussi une particularité dont peu de bravadeurs peuvent se réclamer il a fait sa 1^{ère} bravade à 7 ans !! mais pas à Cogolin bien sûr.
Père de trois enfants il épouse en 1992 une Cogolinoise Mireille IMBERN, ensemble ils auront deux garçons Rémi et Quentin.
Au sein de la bravade il a une fonction unique (grosse caisse) dont il fait bénéficier aussi d'autres associations dans le golfe et même au-delà.

C'est donc avec joie, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal, que je vous demande de vous prononcer sur la proposition du Cépoun de nommer Jacques BARBERO Capitaine de ville de ces bravades 2022.

Monsieur BARBERO vous avez choisi Rémi BARBERO comme major.

Monsieur BARBERO vous avez choisi Quentin BARBERO comme porte enseigne.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le **29 OCT. 2021**

ID : 083-218300424-20211022-DCM2021_098-DE

**BERGER
LEVYMAN**
N° 2021/1178

CM du 22/10/2021

N° 2021/098

NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2022 : MONSIEUR JACQUES BARBERO

Je déclare donc Jacques BARBERO Capitaine de ville 2022, Rémi BARBERO, son major et Quentin BARBERO son porte-enseigne.

Je vous donne donc rendez-vous en mai 2022 !

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'**UNANIMITE**.

Le maire,


Marc Etienne LANSADÉ

